



RÉALISATION D'UNE LIAISON ROUTIÈRE
ENTRE LE CHEMIN DE LA GUIRAMANDE
ET LE PARKING RELAIS KRYPTON - PONT
SUR L'ARC
Commune d'Aix-en-Provence

CONCERTATION

Sommaire

- 1. Préambule et cadre réglementaire**
- 2. Contexte du projet**
- 3. Présentation du site**
- 4. Descriptif du projet**
- 5. Enjeux de la voie à créer**

1. Préambule et cadre réglementaire

Le présent document de concertation concerne le projet de la réalisation d'une liaison routière entre le chemin de la Guiramande et le parking relais Krypton. Dans le cadre de cette opération, un ouvrage d'art sera prévu, ayant pour vocation le franchissement de l'Arc.

- **Cadre réglementaire**

Conformément à la réglementation en vigueur (articles L.103-2 et R.103-1 du code de l'urbanisme) et compte tenu de la nature et du montant de l'aménagement (supérieur à 1,9 millions d'euros), la Métropole Aix-Marseille Provence a lancé une **procédure de concertation publique**.

- **Modalités**

La concertation aura lieu du 4 mars au 4 avril 2019 en Mairie annexe du Pont de l'Arc.

2.2 Documents d'urbanisme

Le présent projet de liaison fait l'objet d'un emplacement réservé (n°211) au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune d'Aix-en-Provence.

2.2 Etudes préliminaires réalisées

La Métropole Aix-Marseille Provence, Territoire du Pays d'Aix, développe une politique de transports dont l'objectif tend à favoriser les transports collectifs, les modes de déplacement doux et le covoiturage au détriment de la voiture particulière. Pour ce faire, elle réalise des Parcs Relais, des pôles d'échanges, des voies réservées aux Transports en Commun.

Dans ce contexte, un certains nombres d'aménagements ont été réalisés dans les quartiers Sud, notamment l'extension du Parc Relais Krypton et l'aménagement d'une gare routière au rez-de-chaussée de celui-ci.

Afin d'optimiser ce dispositif et d'assurer la liaison en transport en commun entre le campus existant au Nord de l'autoroute A8 et son extension prévue au Sud de l'Arc (faculté de science économique de la Pauliane), la Métropole propose de réaliser un pont routier en faveur des transports en commun sur l'Arc reliant le Chemin du Viaduc au Parc Relais afin de faciliter l'accès à celui-ci et à la gare routière : le Pont de Guiramande.

Cet ouvrage permettra l'accès au P+R pour les usagers venant de la RD9 et de la RD8n, sans passer par l'échangeur du Pont de l'Arc. Il assurera également une continuité de cheminement entre le campus actuel situé au Nord de l'autoroute et son extension prévue au Sud.

Une première étude qualifiée de préliminaire a été réalisée en septembre 2011 par le bureau d'études Acogec. L'évolution du programme et la recherche d'un cout optimisé de cet aménagement a nécessité une réactualisation de la solution de franchissement.

Cette première étude a donc été complété par une étude de faisabilité du Cerema. Elle présente le site d'implantation de ce nouveau barreau, les données et contraintes de la brèche ainsi que les éléments nouveaux du programme. La solution initiale de 2011 est ensuite décrite et une analyse critique est menée. Enfin, une solution alternative est proposée visant notamment à réduire le coût d'investissement.

Les conclusions de ces différentes études sont actuellement analysées et reprises par le groupement TPFI / SIAM, tout comme les études spécifiques, dans le but de proposer un projet optimisé.

3. Présentation du site

Du Sud vers le Nord, le site se compose :

- Du carrefour entre le chemin du Viaduc et le chemin de la Guiramande,

Le chemin du Viaduc conduit à l'Est vers un ancien entrepôt de bus et à l'Ouest vers Aix-en-Provence et Luynes. Le chemin de la Guiramande donne accès au CREPS d'Aix-en-Provence. Dans le secteur compris entre le chemin du Viaduc et le chemin de la Guiramande prendra naissance le projet du campus de la Pauliane.

- Du ruisseau l'Arc,

Cette zone d'implantation du futur pont de la Guiramande se caractérise par la présence d'un exutoire en béton et d'un franchissement au-dessus de l'Arc, vestige d'un ancien support de canalisation. Il est à noter que ce franchissement est emprunté par des promeneurs pour passer d'une rive à l'autre.

- D'un cheminement piétonnier en rive droite de l'Arc,
- De l'hôtel B&B à l'Ouest et du Parc relais Krypton à l'Est de la voie à raccorder
- Du giratoire de raccordement au Nord, au niveau de l'avenue de l'Arc de Meyran.

4. Descriptif du projet

Le projet consiste à réaliser un franchissement de l'Arc permettant de relier le chemin de la Guiramande au Parc relais Krypton.

La réalisation de ce barreau comprend ainsi :

- la construction de l'ouvrage d'art de franchissement de l'Arc,
- les travaux de remblais, d'ouvrages de soutènement et de chaussée pour les rampes d'accès,
- la réalisation des voies de circulation pour véhicules légers et transports en commun, des bandes cyclables et des trottoirs,
- le raccordement au projet routier sur les deux rives, et le raccordement cycliste et PMR avec les aménagements locaux,
- l'ensemble des superstructures et équipements, y compris l'éclairage,
- la construction des fondations, appuis et tablier du nouvel ouvrage,
- la construction des soutènements, le remblaiement pour les rampes d'accès à l'ouvrage,
- la mise en place des réservations et regards de visite nécessaires au passage des réseaux des concessionnaires,
- les signalisations horizontales et verticales, y compris le carrefour à feux et ses équipements au Sud de l'ouvrage,
- le traitement paysager, ainsi que le raccordement du cheminement piétons à la promenade de l'Arc,
- la collecte et le traitement des eaux pluviales.

Il sera prévu sur l'ouvrage : une zone mixte piétons et cycles de 4,60 m de largeur, deux voies pour transports en commun de 3,25 m de largeur et une voie de circulation VL de 3 m de largeur.

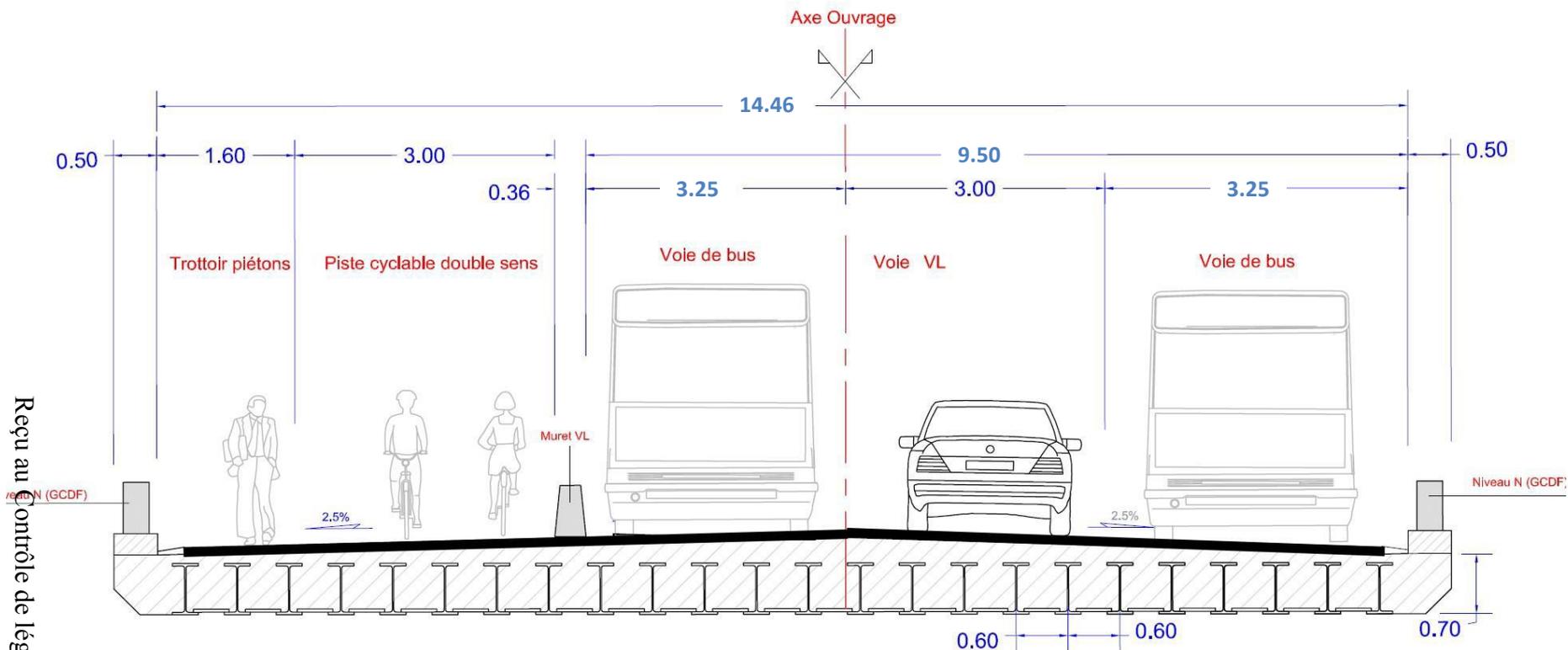
Il est choisi de séparer les modes doux et les VL + bus par un muret VL.

Ce barreau permettra de créer un véritable campus universitaire puisqu'il reliera le site de la Pauliane avec les autres facultés situées au Nord de l'Arc et avec le centre-ville.

Les différents pôles universitaires seront véritablement connectés en mode doux.



Plan du projet - Consistance des travaux

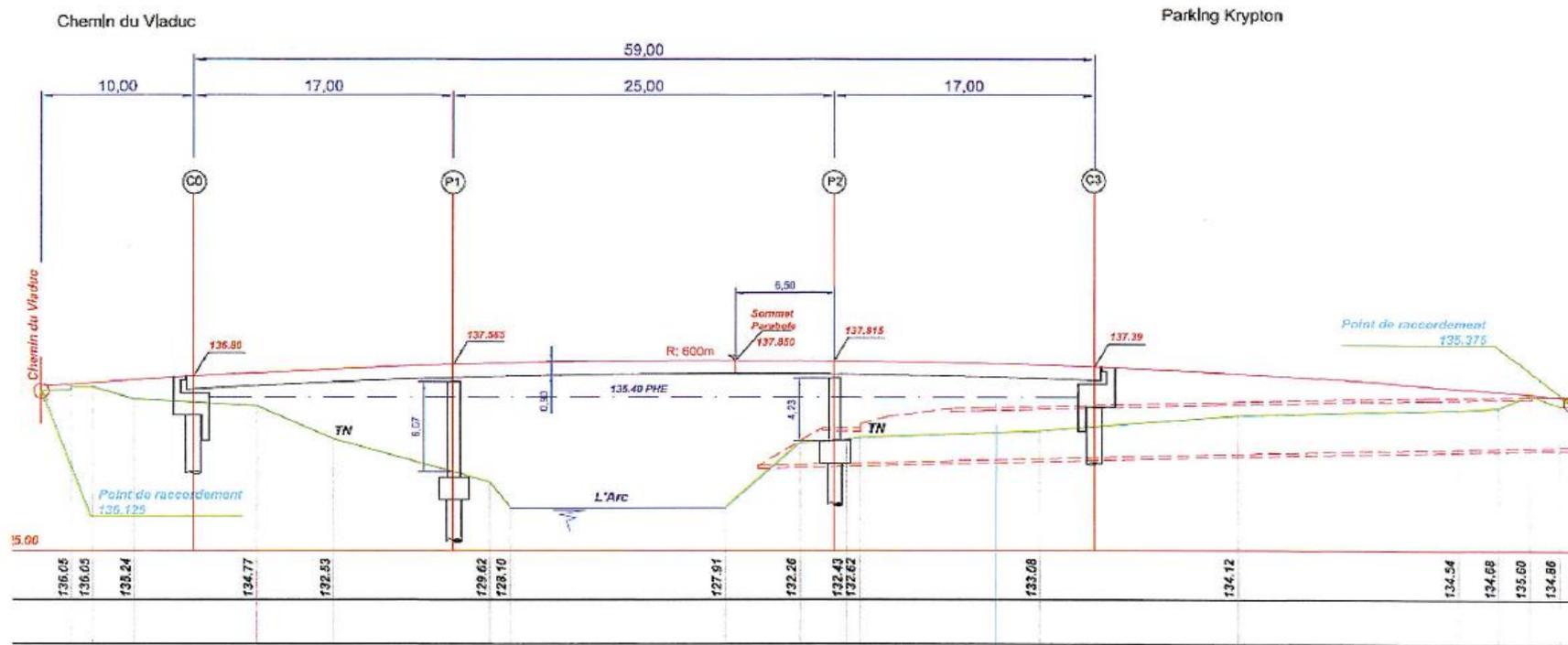


Plan du projet – Coupe transversale

Reçu au contrôle de légalité le 05 mars 2019

Coupe longitudinale à l'axe de la chaussée

1/250



Plan du projet – Coupe longitudinale dans l'axe de la chaussée

5. Enjeux de la voie à créer

Les enjeux principaux de cette nouvelle voie sont les suivants :

- Cohérence de l'aménagement d'ensemble, constitué de l'ouvrage au-dessus de l'A8, du parking relais et du barreau supplémentaire à créer.
- Prise en compte des projets en cours de construction ou futurs. Il s'agit principalement des connexions avec le parking relais en construction : accès des bus, entrées-sorties des véhicules légers, prise en compte des cheminements des modes doux. Des interfaces seront également à prendre en compte avec le projet Pauliane situé au Sud-Est de la zone d'implantation de l'ouvrage, entre le chemin du Viaduc et le chemin de la Guiramande.
- Impact du pont routier vis-à-vis de l'Arc. La solution technique de franchissement doit limiter l'incidence sur le cours d'eau en phase travaux, mais aussi en phase exploitation.
- Enjeux économique. L'ouvrage n'est pas appelé à revêtir un caractère particulier dans le cadre de cette opération. Un traitement soigné mais sobre est à rechercher dans un souci d'optimisation financière.